

BUREAU EXECUTIF DU 28 OCTOBRE 2015

Présents : JP CHAMPION – D TINCELIN- H BACCHINI- JP CHURET – J KERHOAS – C FOUNTAINE – E MARLIOT- JC COUR – JL DENECHAU – MT LANNUZEL JOURDAS – J CATHELINÉAU- B DAVID – M BOUVET – H GIRAUD – S LASSEAUX – O BOVYN – F TIFFON TERRADE

Excusés : JC MERIC- C FOURICHON – JM SOYEZ – JP LOSTIS – B BONNEAU – J MARAJO

1. VIE FEDERALE ET ORGANISATION DES TERRITOIRES

1.1. Approbation du relevé de décision du BE du 9 septembre 2015

Décision 1	Le BE approuve à l'unanimité le relevé de décisions du BE du 09/09/2015 Publié électroniquement sur le site Internet de la FFVoile le 04/11/2015
-------------------	--

1.2. Point sur les licences au 26 octobre 2015

Info	Le BE prend connaissance des chiffres des licences au 26/10/15 qui fait apparaître une baisse de -0,5 % au niveau de la licence club FFVoile jeunes et de -0,6 % au niveau de la licence club FFVoile adultes. La licence temporaire 4 jours est en baisse de 5 % alors que la licence temporaire 1 jour est en hausse de 7,5 %. Enfin la licence Passeport voile laisse apparaître à date une hausse de 2,7 %.
------	--

1.3. Dates des prochains bureaux exécutifs

Info	Le BE prend connaissance des dates des prochains BE à savoir : -17 novembre 2015 -27 novembre 2015 -13 janvier 2016 -25 février 2016 Les dates des prochains CA étant les suivantes : -28 novembre 2015 -11 mars 2016
------	--

1.4. Point d'information sur l'événement « Bridge 2017 »

Décision 2	Le BE prend connaissance de l'événement Bridge 2017 : dans le cadre des célébrations du débarquement de 1917, projet de course entre le Queen Mary et les trimarans ultimes avec arrivée à New York. Un soutien officiel de la FFVoile sans autres engagements a été sollicité par les autorités maritimes et le BE se prononce favorablement sur ce soutien.
-------------------	---

1.5. Finances

1.5.1. Budget corrigé 2015

Décision 3 Vote CA	Le BE valide le budget corrigé qui s'élève en produits et en charges à 10 686 K€ et en investissement à 604 K€. Par ailleurs, Le BE donne délégation au président et au trésorier pour finaliser ce budget corrigé qui sera soumis au vote du prochain CA et présenté au BE du 17/11 en cas de modifications
------------------------------	--

1.5.2. Investissement matériel 2016

Décision 4 Vote CA	Le BE donne son accord pour demander au CA de bien vouloir déroger à la règle qui ne permet pas aux responsables fédéraux de dépenser plus de 25 % de leur budget avant l'AG et donc d'autoriser les responsables du Haut niveau à réaliser la quasi-totalité des achats de matériel dans l'optique des JO de RIO avant l'AG et ce à hauteur d'une somme maximale de 310 000 €
------------------------------	--

1.6. Point d'étape réforme territoriale

Décision 5	Le BE fait un point d'étape sur l'avancée de la réforme territoriale. Il décide par ailleurs que les dénominations des futures ligues de voile ayant fusionné reprendront obligatoirement la dénomination officielle de la région administrative correspondante et valide la numérotation administrative suivante : Haute-Normandie : 03 – Basse-Normandie : 04 = Ligue 304 Poitou-Charentes : 08 – Aquitaine : 09 – Limousin : 22 = Ligue 892 Languedoc-Roussillon : 10 – Midi Pyrénées : 24 = Ligue 124 Ligue Franche Comté : 15 – Bourgogne : 16 = Ligue 156 Alsace : 17 – Lorraine : 18 – Ch-Ardenne : 19 = Ligue 789 Nord Pas de Calais : 01 – Picardie : 02 = Ligue 102 Rhône-Alpes : 33 – Auvergne : 23 = Ligue 333
-------------------	---

1.7. Choix des assureurs pour le lot n°6 suite à avis de la Commission « appels d'offres assurances 2016-2019 »

Décision 6	Le BE décide à l'unanimité de suivre les recommandations de la Commission en charge de l'étude des offres en matière d'assurance de la FFVoile et de valider définitivement le rapport de présentation de la commission recommandant pour le lot 6 (Assurance Matériel Nautique FFVoile) l'offre de la MAIF, pour la période 2016-2019 avec une résiliation annuelle.
-------------------	---

1.8. Point sur la délivrance des PVR sous format papier et solutions envisagées

Info	Un point complet sera fait à l'occasion du BE de novembre, lorsque les trois Présidents de ligue concernés reviendront définitivement vers les services de la FFVoile pour faire un bilan des solutions envisagées pour les clubs qui ne sont pas encore passés à la saisie informatique.
------	---

1.9. Demande d'aide financière de l'association Voile et Nautisme 04

Décision 7	L'association Voile et nautisme 04 a subi un sinistre important. Compte tenu du caractère exceptionnel des dégâts subis, le BE valide le principe d'une aide à ce club dont les modalités sont à définir.
-------------------	---

1.10. Point sur l'ordre du jour du Conseil des Présidents de ligue

Info	Le BE prend connaissance de l'ordre du jour du Conseil des Présidents de ligue.
------	---

1.11. Soirée des Champions

1.11.1. Nouveau format

Décision 8	<p>Le BE prend connaissance du nouveau format de la soirée des champions sans surcoût budgétaire et valide le nouveau dispositif ainsi proposé :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Révélation du Marin de l'Année (comprenant également la remise des trophées des champions) au salon nautique Porte de Versailles sur la grande scène nautique de 18h à 19h. Ouvert au grand public, -Diffusion du film de l'Année de la Voile à l'Elyséum à partir de 20h30, cocktail à suivre. Accessible sur invitation (500 personnes).
-------------------	---

1.11.2 Composition du jury

Info	<p>Suite à la décision du BE du 09 septembre (Point 1-18-1), le jury du Marin de l'Année 2015 sera composé de trois collèges :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Un collège Sport -Un collège Institutionnel -Un collège Journaliste. <p>Les représentants de la Fédération Française de Voile sont inclus au collège Sport. Il n'y a pas de nombre défini de représentants par collège, mais le nombre global de membre du Jury ne doit pas dépasser 19 membres dont un(e) Président(e). La Présidente du Jury du Marin de l'Année 2015 sera Nolwenn LEROY.</p>
------	---

1.12 Salon nautique

Décision 9	<p>Le BE décide que les principaux axes de communication de la FFVoile sur son stand seront les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les EFVoile -Les Coachs Plaisance -L'Equipe de France (avec les contraintes liées à l'utilisation des termes Jeux Olympiques) -L'animation dans les clubs de la FFVoile -Le Tour de France à la Voile
-------------------	---

1.13 Informatique

Info	<p>Une anomalie du système de gestion des mails de la FFVoile, que nous traquons, avec notre partenaire technique et Microsoft, depuis trop longtemps, nous amène à lui substituer la solution hébergée Microsoft-Office-365-Mail.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Microsoft-Office-365-Mail est une solution largement éprouvée par de nombreux utilisateurs, dans le monde entier, depuis de nombreuses années. -D'un point de vue FFVoile, cette nouvelle solution n'induit aucun coût supplémentaire, car nous bénéficions d'un programme spécial Microsoft, lié à notre statut. -D'un point de vu utilisateur, le service rendu sera de meilleure qualité (pas de problème de resynchronisation des données) ouvrant de nouvelles fonctionnalités (payantes). La migration sera transparente.
------	---

2 DEVELOPPEMENT

2.1 Bilan saison 2015

Info	<p>Le BE prend connaissance du bilan 2015, des chiffres clés, des premières analyses et tendances de la saison.</p>
------	---

2.2 Bilan coach plaisance :

Décision 10	Le BE prend connaissance du bilan de la mise en œuvre du dispositif expérimental de coach plaisance. Il décide : -de poursuivre l'expérimentation, -de travailler à une offre plus globale « plaisance » intégrant la croisière, -de travailler à la création d'un Label Ecole de Croisière FFVoile
--------------------	--

2.3 Clips promotion EFVoile

Info	Le BE prend connaissance des clips de promotion EFVoile.
------	--

2.4 Présentation boutique Clubs

Info	Le BE prend connaissance de la nouvelle interface de présentation de la boutique Clubs et du bilan de fonctionnement 2015. Un point sera fait au prochain BE concernant l'utilisation de la boutique pour le Top Clubs 2015.
------	--

2.5 Bilan saison Points Location FFVoile

Décision 11	Le BE prend connaissance du bilan des Points Location FFVoile 2015 et des perspectives de fonctionnement pour l'année 2016. Il valide par ailleurs le principe d'une remise exceptionnelle sur le prix de la cotisation 2015, ramené à 200 €, en raison de certains dysfonctionnements liés à la mise en œuvre du dispositif pour cette première année.
--------------------	---

3 VOILE LEGERE

3.1 Championnats de France Minimes et Espoirs, à partir de 2016 : évolution des tranches d'âge et création de titres dont titres féminins

Décision 12 Vote CA	Le BE valide les évolutions de tranches d'âge et créations de titres dont 10 titres féminins pour les Championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2016 conformément au tableau en annexe modifié en séance.
--------------------------------	---

3.2 Valorisation de la pratique féminine et de la pratique mixte sur les championnats de France Minimes et Espoirs à partir de 2016

Décision 13	Le BE propose que la soumission de valorisation des équipages féminins proposée soit rédigée sous la forme d'une recommandation fédérale générale.
--------------------	--

3.3 Choix du support pour le titre de Champion de France Minimes Catamaran Flotte Collective à partir de 2016

Décision 14	Après examen, le BE souhaite que la proposition soit faite au CL
--------------------	--

3.4 Attribution des Championnats de France et Epreuves majeures en Voile Légère pour 2016

Décision 15	Le BE valide l'attribution des Championnats de France et Epreuves majeures telle que définie ci-après : -Championnat de France Minimes – CDV 56 – ENVSN -Championnat de France Espoirs Glisse – YCPR Marseille -Championnat de France Espoirs Solitaire Equipage – CV Martigues -Championnat de France Espoirs Extrême Glisse – CV Marseillan -Open de France – CN Biscarrosse Olympique
--------------------	---

3.5 Evolutions du label Club Compétition à partir de 2016

Remis	Remis
--------------	-------

3.6 Compétitions d'animation multi pratiques

Décision 16	Le BE autorise l'expérimentation des compétitions d'animation en multi-pratiques et en confie la mise en place au Département Voile Légère.
--------------------	---

4 HABITABLE

4.1 Red Bull Foiling Generation

Info	Le BE prend connaissance du bilan de cette opération et de la collaboration réussie entre Red Bull et la FFVoile tant en termes de détection dédiée à un public de jeunes sportifs à potentiel sur un support innovant, que sur l'organisation à terre et en mer des compétitions.
------	--

4.2 Sélection/ Détection Team France / Youth America's Cup

Info	Le BE prend connaissance des modalités de sélection et de détection de l'équipage Team France qui accèdera à la préparation finale de la Youth America's Cup qui se disputera aux Bermudes en juin 2017, juste avant la finale de la 35 ^{ème} Coupe de l'America.
------	--

4.3 Championnat de France de MR Féminin 2015 et modification de l'attribution du Championnat de France Féminin 2016

Décision 17	Le BE valide la modification d'attribution du Championnat de France MR Féminin 2016. Ce Championnat se tiendra du 21 au 23 octobre à La Rochelle – SRR.
--------------------	---

4.4 Habilitation des centres de formation ISAF « Glénans Marseillan »

Décision 18	Le BE accorde à la Base des Glénans de Marseillan l'habilitation à organiser des stages ISAF.
--------------------	---

5 VOILE LEGERE / HABITABLE

5.1 Gestion des calendriers et des sélections aux Championnats de France dans le cadre de la fusion des ligues

Décision 19	<p>Le BE valide les dispositions suivantes :</p> <p><i>1-Concernant le Calendrier Fédéral :</i></p> <p>Dès lors que les ligues concernées par une fusion souhaiteront nommer un même responsable calendrier de Ligue, une demande commune, signée des Présidents de Ligues concernées, doit être adressée à la FFVoile pour mise en actions des Services et Départements (informatique, Voile Légère, Habitable). Cette demande devra préciser nominativement le ou les responsables calendrier (il peut y en avoir un pour l'Habitable et un pour la Voile Légère). Dès lors le ou les anciens responsables calendrier perdront leur droit.</p> <p><i>2-Dans le cadre des Championnats de France Minimes et Espoirs en Voile Légère :</i></p> <p>Dès lors que les ligues concernées par une fusion souhaiteront additionner leur quotas de ligue et leurs demandes d'invitation, une demande commune, signée des Présidents de Ligues concernées, doit être adressée à la FFVoile pour mise en action du Département Voile Légère. Cette demande devra également préciser le nom du responsable unique des sélections et demandes d'invitations. Afin de faciliter le regroupement des quotas, le tableau généralement fourni présentant ces quotas sera présenté en positionnant côte à côte les ligues concernées par une fusion (tableau joint non définitif en raison de l'évolution des titres en cours).</p>
--------------------	---

6 HAUT NIVEAU

6.1 Ventes de matériel

Décision 20	<p>Le BE valide les ventes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">-1 bateau Laser de 2005 (n°181514) n° inventaire 888 et 1 bateau laser de 2005 (n°181516 sans numéro d'inventaire) pour 1 500 euros à M. Sébastien GUILLEMETTE-1 Mat de Star (allant avec le bateau P STAR de 2011 coque n°8404 déjà vendu). Seul ce mat restait à la vente, pour 500 euros à M. Loïc EONNET-1 bateau laser Harken de 2004 (n°183080) n° inventaire 858 avec sa mise à l'eau n° inventaire 859 pour 750 euros à SAS SYL SAILING-1 bateau laser Harken de 2005 (n°183081) n° inventaire 881 avec sa mise à l'eau et taud du dessus, pour 800 euros à SAS SYL SAILING-1 Véhicule Renault Master immatriculé AT 200 JP n° inventaire 976, pour 500 euros à SAS TISSERON DEPANNAGE
--------------------	---

7 RELATIONS INTERNATIONALES

7.1 Epreuves Internationales

Décision 21	<p>Le BE valide les épreuves internationales suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">-Championnat d'Europe (- 26 ans) des Laser 4.7 à Crozon Morgat du 2 au 9 juillet 2016-Championnat d'Europe des Melges 24 à Hyères du 2 au 9 septembre 2016
--------------------	--

8 COMMISSION CENTRALE D'ARBITRAGE

8.1 Convention d'arbitrage supplémentaire 2015- Transat St Barth Port La Forêt

Décision 22	<p>Le BE valide la mise en place d'une convention d'arbitrage pour 2015 entre les organisateurs de la compétition « IMOCA Ocean Master Transat St Barth Port La Forêt et la Fédération Française de Voile ».</p>
--------------------	--

8.2 Conventions d'arbitrage 2016

Décision 23	<p>Le BE valide la liste transmise en annexe, non exhaustive, d'épreuves soumises à convention d'arbitrage pour l'année 2016 et leur classification à compter du 1^{er} mai 2016.</p>
--------------------	---

8.3 Modification du Règlement des diplômes, qualifications, fonctions de club et formation de la FFVoile

Décision 24 Vote CA	<p>1-Le BE valide les modifications suivantes du règlement des diplômes, qualifications, fonctions de club et formation de la FFVoile :</p> <ul style="list-style-type: none">- Suppression de la qualification régionale de joueur de la FFVoile pour ne conserver que la seule qualification nationale,- Modification des conditions d'accès à la qualification de joueur national,- Modification du cursus de formation. <p>2-Le BE valide la modification dans la forme du règlement afin de féminiser les termes employés en reprenant les termes utilisés dans le logiciel de désignation des arbitres de la FFVoile.</p> <p>3-Le BE valide la modification des conditions d'accès à la formation nationale pour les juges régionaux dans le règlement:</p> <ul style="list-style-type: none">- Suppression du délai de 2 ans entre l'obtention de la qualification régionale et l'accès à la formation nationale,- Suppression de l'obligation d'avoir arbitré au moins 5 compétitions régionales.
--------------------------------	--

8.4 Point d'information sur réunion quadriennale des arbitres pour les « nouvelles règles de course à la voile » en janvier 2017

Info	Pour information du BE.
------	-------------------------

9 ***SPORT ENTREPRISE***

9.1 Choix de l'organisateur pour le Championnat de France 2016

Décision 25	Reporté au prochain BE.
--------------------	-------------------------

10 ***DIVERS***

10.1 Media

Remis	remis au prochain BE
--------------	----------------------

10.2 Réseaux Sociaux

Info	Le BE prend connaissance des éléments d'analyse et d'impact des comptes Facebook et Twitter de la FFVoile.
-------------	--

10.3 Vidéos : Bravo Mesdemoiselles

Info	Le BE prend connaissance des clips vidéo réalisés pour valoriser les féminines, membres du Dispositif des Bleuets
------	---

10.4 Crowdfunding

Info	La société Fosburit propose un partenariat sur la mise en place d'un tarif préférentiel pour du financement participatif pour nos clubs et ligues sans engagement de la FFVoile. Le BE donne son accord pour présenter la proposition au CL et CA
------	---

10.5 Bilan des retombées presse Equipe de France de Funboard

Info	Pour information du BE.
------	-------------------------